

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGITTE-DE-LAVAL

À une session spéciale du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-de-Laval, tenue en date du lundi 16 juin 2008 à 7 h 30 à la mairie conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, à laquelle session sont présents messieurs les conseillers :

Sont présents Messieurs les conseillers :

Jacques Bourduas, district 1
Harmel L'Écuyer, district 5
Raphaël Brassard, district 6

Sont absents Messieurs les conseillers :

Antonio Fortier, district 2
Yvon Hudon, district 3
Gilbert Thomassin, district 4

Formant quorum sous la présidence de **Monsieur Pierre Vallée, maire.**

Est aussi présent le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Gaétan Bussièrès.

Un avis de convocation a été remis à tous les membres du conseil municipal en date du 13 juin 2008 entre 10 h et 14 h.

195-08 **Ouverture de la session spéciale**

À 8 heures 05, Monsieur le maire Pierre Vallée déclare l'ouverture de la session spéciale.

196-08 **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par M. le conseiller Harmel L'Écuyer
Et résolu :

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance spéciale
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions
4. Expropriation en raison de l'aménagement d'un puits d'eau potable municipal – partie du lot 357
5. Acceptation de l'entente n^o 15-735 entre le Ministère des Transports et la Municipalité de Sainte-Brigitte-de-Laval portant sur la gestion des ponts et autorisation de signature
6. Levée de la session spéciale

Adoptée à l'unanimité des conseillers

197-08 **Période de questions**

Monsieur le maire Pierre Vallée invite les citoyens et citoyennes présents à poser leurs questions.

198-08

Expropriation en raison de l'aménagement d'un puits d'eau potable municipal – partie du lot 357

Considérant que la Municipalité doit procéder à l'aménagement d'un puits d'eau potable sur une partie du lot 357 au cadastre de la Municipalité de Sainte-Brigitte-de-Laval;

Considérant qu'il y a lieu, dans le contexte de travaux visant à raccorder définitivement ce puits au réseau d'aqueduc municipal, de procéder à l'acquisition d'une partie du lot 357 du cadastre de la Municipalité de Sainte-Brigitte-de-Laval, telle que montrée au plan et à la description technique préparés par l'arpenteur-géomètre Bernard Lemay, en date du 6 juin 2008, portant le numéro 20 304 de ses minutes, d'une superficie de 3 185 mètres carrés, pour l'aménagement et l'exploitation du puits d'approvisionnement au réseau d'aqueduc municipal;

Considérant qu'il y a lieu, à ces fins, d'autoriser l'acquisition de ces parcelles par expropriation en mandatant les procureurs de la Municipalité;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Bourduas

Et résolu :

Que la Municipalité autorise l'acquisition, par expropriation, d'une partie du lot 357 (parcelle B montrée au plan) au cadastre de la Municipalité de Sainte-Brigitte-de-Laval, d'une superficie de 3 185 mètres carrés, telle que montrée au plan et à la description technique préparés par l'arpenteur-géomètre Bernard Lemay, en date du 6 juin 2008, et portant le numéro 20 304 de ses minutes, ladite parcelle de terrain étant nécessaire pour des fins d'utilité publique, plus particulièrement pour l'aménagement et l'exploitation d'un puits servant à approvisionner le réseau d'aqueduc municipal;

Que la Municipalité mandate les avocats de la firme Tremblay Bois Mignault Lemay pour entreprendre les procédures d'expropriation nécessaires à l'acquisition de ces parcelles de terrain;

Que la Municipalité offre, à titre d'indemnité globale pour l'acquisition de cette parcelle, en capital, intérêts et frais, la somme de 0.67 \$ du pied carré appropriée temporairement à même le fonds général de la Municipalité, de manière à ce que cette même somme puisse faire l'objet d'un renflouement du fonds général pour être financée à même un règlement d'emprunt visant la réalisation des travaux de raccordement définitifs au réseau d'aqueduc municipal;

Que monsieur le maire et monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier sont mandatés pour signer, si nécessaire, tout document nécessaire ou utile pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

199-08 **Acceptation de l'entente n° 15-735 entre le Ministère des Transports et la Municipalité de Sainte-Brigitte-de-Laval portant sur la gestion des ponts et autorisation de signature**

**Il est proposé par M. le conseiller Raphaël Brassard
Et résolu :**

Que le ministère des Transports ajoute à cette entente le pont situé sur la rue du Puits, enjambant la rivière aux Pins;

Que l'entente portant le n° 15-735 entre le Ministère des Transports et la Municipalité de Sainte-Brigitte-de-Laval soit acceptée et signée avec la modification ci-haut indiquée;

Que messieurs le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité la dite entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

200-08 **Levée de la session spéciale**

**Il est proposé, à 8 h 10 par M. le conseiller Raphaël Brassard
Et résolu :**

De lever la session spéciale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

PIERRE VALLÉE
Maire

GAÉTAN BUSSIÈRES
Directeur général et secrétaire-
trésorier